

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 + 2 pouvoirs

Date de convocation
10 décembre 2025

Date de publication
17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelynne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Pierre Frédéric MAITRE, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Raphaël DA CRUZ, Patrick HUGUET, Pierre MARY, Jérémy VASSEUR, Pascale PETIT, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Bruno LORILLERE pouvoir donné à Emmanuel PROVIN, Isabelle VAN-RYSEGHEM pouvoir donné à Philippe BORDE.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 08_16122025

N°08 : VENTE DE PARCELLES RUE EDOUARD ESTEVEZ
Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE

Le rapporteur informe le conseil que la société SIPPA, déjà propriétaire des parcelles AH 359 et AH 380 souhaite se porter acquéreur des parcelles AH 300, 301, 305, 306, 311, 312, 317, 318, 324, 325, 327,328, 332, 333, 335 et 350 lui permettant ainsi de constituer une réserve foncière en vue d'un développement futur. Ces parcelles représentent un ensemble d'environ 15 500 m². Sous réserve de l'avis des domaines, il a été négocié un prix d'environ 12€/m².

Considérant l'avis favorable des commissions des finances, urbanisme et travaux du 5 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la vente des parcelles AH 300, 301, 305, 306, 311, 312, 317, 318, 324, 325, 327,328, 332, 333, 335, 350 d'une surface d'environ 15 500 m² à la société SIPPA ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, sous réserve de l'avis des domaines, à entamer des négociations relatives à cette vente sur une base d'un prix moyen de 12 € du m² ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents et actes notariés de vente relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



FI

...Simone Devaux..., secrétaire de séance

Simone Devaux